

Impacts économiques du virus Covid-19 sur les filières agricoles

Après un premier échange avec l'ensemble des AS le 18 mars, une nouvelle réunion s'est tenue le 27 mars pour évaluer l'impact de la propagation du Covid-19 et des mesures de confinement sur les filières agricoles.

Des difficultés sont communes à l'ensemble des secteurs, en particulier la question de la main-d'œuvre et de la logistique. Le lancement de la plate-forme « desbraspourtonassiette » semble produire ces effets en particulier dans la filière des fruits et légumes.

L'analyse des différents impacts par filière, qui dépendent des spécificités de chacune et de la nature des produits, permet d'identifier les mesures à mettre en œuvre. L'objectif est bien de répondre à l'ensemble des difficultés recensées du côté des producteurs. Plusieurs leviers sont à activer pour cela :

- *La commercialisation des produits (marchés, grande distribution, conditions de transport) ;*
- *La continuité des contrats passés avec les acheteurs de produits agricoles ;*
- *Les mesures de soutien aux exploitations ;*
- *Les pistes de travail concernant la gestion des marchés.*

Une situation hétérogène selon les filières

Filière	Etat général de la production Contexte de marché	Risques identifiés
Filières végétales		
Grandes cultures	Baisse des cours : en un mois, -25% pour les oléoprotéagineux, - 20 % pour le sucre Reprise sur le blé (blé tendre : 193 €/T) Impact de la baisse du cours du pétrole sur les biocarburants	Difficultés d'approvisionnement en intrants (engrais...) notamment en raison de problèmes logistiques Inquiétudes sur l'export (fret ferroviaire...)
Pommes de terre	500 000 tonnes de pommes de terre en stock sans débouchés pour cette campagne 2019 Ce report aura un impact sur les plantations à venir Certaines références sont vendues spécifiquement à la RHD (« Pomme de terre Mcdo » ...) sur les marchés européens et mondiaux, et représentant plus de 50% de la consommation, dont l'arrêt implique la fermeture de certaines usines Report impossible de l'ensemble des volumes vers le frais ou les produits transformés en GMS	Tous les industriels annoncent des retards d'enlèvements des pommes de terre en stock chez les producteurs, ce qui aura un impact sur la situation économique des producteurs. Risque économique, sanitaire et environnemental lié à la destruction de la production

Fruits / Légumes	<p>Faible demande ce qui a fait chuter les prix pour certains fruits et légumes en situation de crise conjoncturelle (fraises et asperges notamment) : prix en baisse de 40 % par rapport à la moyenne hebdomadaire.</p> <p>Le report des produits vendus en RHF n'est pas immédiat sur les GMS. Le choix de l'origine France n'est pas toujours un réflexe pour les enseignes. Dans ces conditions, les fraises, asperges, salades... font face à des difficultés pour écouler leurs stocks, les distributeurs doivent donc modérer les marges, conformément aux dispositions réglementaires</p>	Fermeture des marchés - sauf dérogations : risque de perte totale de débouchés pour une grande partie des producteurs n'ayant pas accès à la grande distribution
Viticulture	<p>Alors que les vignes débourent, les premières gelées de printemps ont commencé à faire des dégâts, parfois sévères, dans certains vignobles (Gard, Var, Vallée du Rhône).</p> <p>Ralentissement des ventes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les exportations sont ralenties, notamment avec la fermeture du marché chinois en pleine période de fêtes et vers les USA (taxe additionnelle) - le débouché des Cafés/Restaurants est à l'arrêt (un tiers des débouchés), - les salons (France et international) sont annulés ou reportés - la GMS française, si elle achète encore un peu de produits, est en recul d'activité sur le secteur des vins. 	A quelques mois de la prochaine vendange, les stocks s'accumulent (sur les AOC, et principalement les rouges) avec des conséquences directes sur la trésorerie des entreprises et de fortes inquiétudes sur la reprise du marché. L'annulation des différents salons pèse et alourdit cette tendance.
Horticulture/ Pépinières	<p>La vente de fleurs et de plantes d'ornement n'est plus autorisée, y compris en vente directe : risque élevé de faillites des entreprises.</p> <p>La priorité pour le secteur demeure d'assurer la capacité à produire pour être prêt lors de la reprise de l'activité. Seule la logistique entrante pour le soin des végétaux reste assurée (pots, terreau...).</p>	<p>La campagne de printemps représente en moyenne 50% du chiffre d'affaires de l'année.</p> <p>Perte totale de ces marchés pour les producteurs obligés de détruire leurs stocks.</p>
Filières animales		
Bovins viande	<p>La semaine passée, les abattages diminuent plus fortement que les hausses enregistrées auparavant (-16%, -19,6 % pour les JB).</p> <p>La filière doit cependant adapter ses flux aux changements de consommation liés au confinement : les GMS modifient leurs comportements pour commander au dernier moment.</p> <p>La situation est plus compliquée dans les outils en Grand Est.</p> <p>A l'export, activité maintenue en Italie, en Espagne et en Algérie. Bonne dynamique sur marchés en Allemagne, Grèce et Italie.</p>	Certains opérateurs font baisser les prix (baisse de 7 cts sur le JB, 3 cts sur la vache R) sur fond de baisse de la demande, non avérée à ce stade. Certaines enseignes GMS avaient enclenché une fermeture des rayons boucheries, mais réexaminent la situation au vu de la demande conso qu'ils observent.

Laitière	<p>Difficultés de maintien de la collecte de lait très hétérogènes selon les territoires mais croissantes. Des baisses de commandes (- 50 %) sur les AOP fromagères touchées par la baisse des référencements en GMS et l'arrêt des marchés/RHF</p> <p>Réduction des débouchés liée à la fermeture de la RHD</p> <p>Fermeture des marchés - sauf dérogations - a un impact pour les producteurs fermiers</p> <p>La situation en Chine a d'ores et déjà eu un impact à la baisse sur les prix mondiaux des ingrédients laitiers (beurre poudre à 316 €). Après un gros frein (notamment logistique), la situation à l'export semble se débloquer.</p>	<p>Crainte quant à des indisponibilités en aliments du bétail.</p> <p>Les problèmes de ramassage des animaux et des débouchés en vente directe de produits laitiers deviennent plus fréquents même si le pourcentage reste stable.</p> <p>Inquiétude sur la capacité des usines à poursuivre dans la durée en raison de la problématique de main d'œuvre.</p> <p>Le ramassage des veaux continue, mais la situation se complique de jour en jour.</p>
Volailles / Œufs	<p>Fort impact de l'arrêt de la RHF (environ 40 % des débouchés) : perte d'activité/CA (cailles : environ 25 % pour mars, 50 % estimée pour avril ; canards de chair : - 30 %, autres filières en cours d'estimation) pour plusieurs productions en raison de l'allongement des vides sanitaires pouvant aller au-delà de 9 semaines et du stockage sur pied (cailles, palmipèdes gras, canard à rôtir, pigeons, poulets à destination de la restauration rapide, dindes à destination des kebabs, poulet de Bresse, œufs destinés à l'industrie pour la RHF...).</p> <p>A l'inverse, hausse des commandes d'œufs liée à la forte consommation en GMS (+ 50 %)</p> <p>Œufs : Augmentation de la consommation d'œufs (jusqu'à 60% dans certaines enseignes), ce qui conduit à une simplification des gammes et des emballages (tension sur l'appro en emballage).</p> <p>Volailles : Difficultés sur certaines productions (pintade, lapin, caille) qui ont été déréférencées par les distributeurs. Mais aussi sur certaines pièces (cuisses de poulet, dinde)</p> <p>Volailles vivantes : abattues en fermes en raison de l'impossibilité de vendre sur les marchés.</p> <p>Foie gras : fortes inquiétudes en raison du ralentissement (export et RHF) et d'une baisse des ventes en GMS.</p>	<p>Pertes de chiffre d'affaires importantes pour les productions à l'arrêt : dans la filière foie gras, les exploitations se relevaient seulement de la crise de l'influenza aviaire.</p> <p>Perte de CA en raison de la réorientation de la production vers le débouché GMS (poulet notamment).</p> <p>Vente à la ferme parfois compliquée localement (éloignement du lieu de consommation).</p> <p>Mise à l'arrêt de chantiers dans les exploitations (bâtiments "cages" en cours de transformation).</p> <p>Augmentation du coût des matières premières.</p> <p>Destruction d'œufs en incubation ou de poussins/caneton face à la fermeture des marchés, voire réforme de troupeaux reproducteurs (canards) qui risque de pénaliser la reprise.</p>
Agneaux / Chevreaux	<p>Agneaux : ralentissement voire arrêt des ramassages d'agneaux en ferme, baisse progressive des abattages (- 44 % par rapport à 2019) au vu de leurs limites en termes de stockage et du manque de personnel, environ 520 000 agneaux (soit 100 000 de plus) sont à écouler pour la période de Pâques (près de 50 % de la consommation annuelle), fort risque d'engorgement.</p> <p>Chevreaux : l'accord de filière mis en place au début de la crise semble de plus en plus fragile avec des chevreaux qui ne sont plus ramassés dans les fermes faute de visibilité des engraisseurs et des abatteurs sur le marché.</p>	<p>Agneaux : vigilance sur la mise en avant de viande d'agneaux français et la pression qui risque d'être exercée à la baisse sur les prix payés aux éleveurs (- 12 cts, très rare avant Pâques), dans un contexte de concurrence avec les importations en provenance de Nouvelle-Zélande.</p> <p>Chevreaux : la situation de surstock pourrait avoir d'importantes conséquences économiques pour l'ensemble des maillons</p>

	Annulation de commandes auprès des abatteurs, notamment en provenance des principaux marchés, l'Italie et le Portugal. Enjeu pour trouver des capacités de stockage.	
Porc	Vigilance sur la main d'œuvre notamment pour l'export (dockers, transporteurs etc.) Demande soutenue en GMS Commerce ralenti sur la découpe (Rungis...) Maintien du cours (1,542 €/kg) contrairement à d'autres pays européens (Allemagne, Europe du Nord)	Les exportations vers la Chine ont été freinées : le confinement des citoyens chinois bloquant les fonctionnements des ports et des chaînes d'approvisionnement, ralentissement de la demande. Equarrissage : problème de fermeture des cimenteries, qui a pour conséquence de ne plus avoir de débouchés pour l'incinération des farines C1.
Cheval	Fermes équestres interdites au public : le travail de soins aux animaux est stoppé ; une baisse de 50 à 60 % du CA de mars et de 100% sur les stages et l'accueil pédagogique prévus en avril pour les vacances scolaires. Non tenue des événements de types concours, la suspension des courses hippiques et des autres regroupements générés par l'activité équestre Report de l'insémination des juments.	La viande de cheval n'était plus une priorité pour le consommateur, les GMS n'en proposent plus
Apiculture	Difficultés liées à l'approvisionnement en matériel. Baisse de la consommation de miel : les consommateurs s'en détournent – y compris en GMS - au profit des produits de première nécessité, sachant que 40% des ventes se font en vente directe.	Craintes liées à la fermeture des marchés et à la baisse des revenus liée aux ventes d'essaim

Les mesures pour soutenir les filières

☐ L'enjeu de la commercialisation

- **L'enjeu de la logistique demeure majeur avec des alertes sur le coût du transport et le risque de pénurie de chauffeurs**

Plusieurs entreprises de transport ont fait valoir la désorganisation logistique dont elles étaient victimes : arrêt des secteurs non essentiels ce qui implique de faire circuler des camions à vide afin de pouvoir charger l'alimentaire. Dans ce contexte, des hausses conséquentes de coût du transport ont été décidées (parfois jusqu'à 30 % de hausse) de manière unilatérale. Cela a conduit à une saisie de la DGCCRF par la filière fruits et légumes pour une pratique qui pourrait être jugée déloyale. **Les entreprises ont donc pour la plupart annulé leurs hausses de tarifs.** Cependant, ce phénomène est révélateur des tensions sur la logistique, notamment au regard de la pénurie de chauffeurs.

D'autres tensions existent sur des difficultés d'approvisionnements pour l'amont comme sur l'aval. C'est le cas notamment des emballages (œufs, fruits et légumes préemballés, produits industriels, plastiques agricoles dont l'usine est dans un cluster au Portugal ...).

- **La réouverture des marchés alimentaires au cas par cas**

L'arrêt de la majeure partie du débouché RHF ainsi que la fermeture des marchés sauf dérogations a un impact fort sur des producteurs qui souvent étaient positionnés sur ces mêmes débouchés.

Alors que 30% des marchés hebdomadaires avait déjà été interdits depuis le début du confinement, le 23 mars, le Premier ministre a décidé de fermer la totalité des marchés alimentaires. Cette décision peut faire l'objet d'une dérogation : 25 % des marchés ont rouverts. La FNSEA, ayant pris la mesure des conséquences liées à ces fermetures de marché, a travaillé avec le Gouvernement (Ministères de l'Economie, de l'Agriculture et de la Santé) ainsi que plusieurs partenaires à la rédaction d'un guide méthodologique à l'usage des préfets et des maires pour la réouverture des marchés alimentaires couverts ou non.

A noter que la problématique des marchés a également un impact sur la vente de volailles vivantes, notamment dans le Sud-Ouest, désormais interdite : les éleveurs sont ainsi dans l'obligation d'abattre les animaux, faute de débouchés.

- **En GMS, la consommation des produits « plaisirs » et/ou périssables souffre**

En GMS, l'enjeu face à l'afflux de consommateurs réside dans différents aspects : maintenir les livraisons sur les produits les plus demandés (œufs, pâtes...) et inciter le consommateur à diversifier sa consommation (fruits et légumes ...). Mais pour que ces deux éléments aient un impact positif sur les producteurs français, ils sont conditionnés à :

- La mise en avant de **produits français** ;
- Le maintien voire l'élargissement du nombre de références pour y inclure les produits locaux n'ayant plus de débouchés en RHF ou en vente directe.

En cette période de confinement, une modification des comportements de consommation en GMS est à l'œuvre - parfois accentuée par les choix de référencement des enseignes - et cela impacte fortement certains produits agricoles :

- Faible consommation et mise en avant des produits dits « plaisirs » : certains fruits (la fraise - au même titre que l'asperge - a été déclarée la semaine dernière en état de crise conjoncturelle), certaines viandes (canard, cailles...), le miel, les fromages sous AOP en raison de la fermeture des rayons coupe ...
- Les ménages réduisent drastiquement les fréquences d'achat, mais augmentent fortement les quantités achetées à chaque acte pour compenser les fermetures des restaurants et écoles ...
- Du côté des viandes, la consommation de bœuf se porte bien. En revanche, le veau et l'agneau souffrent, notamment en raison de la fermeture des rayons boucheries.

La FNSEA a largement travaillé sur cette problématique de l'origine, obtenant des engagements des enseignes pour mettre en avant les produits français, ce qui produit déjà des effets sur certains produits, tels que la fraise. Il semble primordial de pousser en ce sens pour que le patriotisme alimentaire des distributeurs et des consommateurs perdure. D'autres productions en dépendent fortement en volume mais aussi en prix, à l'image des agneaux, à l'approche de Pâques.

A noter que le dispositif d'encadrement des promotions et de relèvement du Seuil de Revente à Perte résiste et ne fait pas l'objet d'entrave particulière en cette période de modifications de la consommation.

- **Une attention particulière pour les contrats des producteurs dont les débouchés sont à l'arrêt**

Dans plusieurs filières (pommes de terre, sucre...), des inquiétudes se font jour quant à l'avenir des contrats des producteurs, qui pourraient être rompus par les acheteurs au nom de la force majeure. En effet, des acheteurs (industriels ou négociants français ou basés dans d'autres Etats membres) ont stoppé leur collecte et risquent d'activer la force majeure pour casser les contrats. Il ne doit pas être exclu de saisir le Médiateur des Relations Commerciales Agricoles face à ces difficultés. De même, un focus est prévu sur ce point dans l'une des ordonnances de la Loi

d'Urgence. Il en est de même pour la question des **délais de paiement** : étant donné le flux tendu dans lesquelles sont les entreprises en particulier TPE/PME, la FNSEA en coordination avec l'ANIA et la Coopération agricole, a adressé un courrier à la Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Economie, Agnès Pannier-Runacher, pour lui demander d'étendre au maximum la mesure mise en place par Système U du paiement comptant des factures pour les TPE/PME.

☐ Les mesures de soutien aux exploitations

• Fonds de solidarité

Selon l'ordonnance portant création d'un fonds de solidarité à destination des entreprises, ce fonds est financé par l'Etat à hauteur de 750 M€ + 250 M€ des Régions. Sont éligibles les entreprises dont l'effectif est inférieur ou égal à dix salariés, d'un CA inférieur à 1 M€, qui ont subi une perte de CA supérieure à 50% du 1^{er} au 31 mars 2020 par rapport à l'année précédente. L'aide financière est d'un montant forfaitaire de 1500 euros et peut être complétée de 2000 euros en cas de difficultés graves de l'entreprise. Cette mesure sera reconduite en avril.

• Prêts garantis par l'Etat

Le ministère de l'Economie a mis en œuvre un dispositif de 300 milliards d'euros de prêts bancaires garantis par l'Etat (BPI), comme annoncé par le président de la République le 16 mars. Le dispositif concerne « les entreprises de toute taille, quelle que soit la forme juridique de l'entreprise » (y compris les exploitants agricoles). Il est ouvert « jusqu'au 31 décembre prochain » auprès des banques elles-mêmes. Le prêt pourra représenter « jusqu'à trois mois de chiffre d'affaires 2019, ou deux années de masse salariale pour les entreprises innovantes ou créées depuis le 1^{er} janvier 2019 ». Ensuite, « aucun remboursement ne sera exigé la première année » et l'entreprise « pourra choisir d'amortir le prêt sur une durée maximale de cinq ans ».

• Nouveau régime d'aides d'Etat spécial crise COVID-19

En mars 2019, le montant de l'enveloppe De Minimis a été augmenté de 15.000 à 25.000 euros, par exploitation sur 3 ans. Un plafond national a été imposé aux Etats membres équivalent à 1,25% (auparavant 1%) de la production agricole nationale sur la même période de 3 ans. Le 19 mars, la Commission a décidé de l'application immédiate d'un régime dérogatoire et temporaire d'aides d'Etat, pour la période du 19 mars au 31 décembre 2020, spécifique à la crise COVID19, avec un nouveau « plafond » pour la production primaire fixé à 100.000 euros (bruts, avant déduction des taxes et charges).

☐ Des réflexions pour mettre en place des mesures de gestion des marchés

Alors qu'au niveau européen, la COMAGRI du Parlement européen a sollicité le Commissaire européen à l'Agriculture ainsi que la Présidence croate du Conseil de l'UE afin de réclamer des mesures de soutien, notamment une aide au stockage privé pour les produits et les secteurs dont la viabilité économique est menacée en raison de la fermeture de débouchés, les filières travaillent également en ce sens.

En complément des mesures, il semble important de saisir l'opportunité de la crise pour demander un assouplissement des règles de la concurrence – c'est le sens de certaines demandes des filières (sur les prix et les importations). La députée européenne Anne Sander est allée dans ce sens-là en demandant la possibilité pour les acteurs des filières affectées de s'organiser en « cartels de crise » pour organiser la production et la distribution des produits.

- **Le stockage privé à l'étude dans plusieurs filières**

Face aux déséquilibres de certains marchés à la suite de la perte de nombreux débouchés (volaille, lait, pomme de terre, viande caprine, agneaux...), les filières réfléchissent à la mise en place de mesures de gestion, notamment l'aide au stockage privé prévue par le règlement OCM.

- **La filière laitière travaille au lissage du pic de production printanière**

Face aux difficultés croissantes de collecte, la filière plaide la solidarité entre les laiteries. Cependant des courriers sont d'ores et déjà adressés aux producteurs (souvent au travers des OP) pour demander une limitation de la production avant la mise en place de mesures coercitives. Ainsi la filière réfléchit à formuler une demande à la Commission européenne pour mettre en œuvre des mesures d'intervention (stockage), en particulier pour les fromages. De même une demande a été formulée auprès de la Commission européenne pour activer l'article 222 de l'OCM pour la mise en place de mesures accompagnant la réduction de la production laitière. L'objectif est d'obtenir un fonds de soutien aux éleveurs qui baisseront volontairement leur production de 2 à 5 %, le CNIEL débloque une enveloppe de 10 millions d'euros, le lait non produit devant être indemnisé à hauteur de 320 €/1000 L.

Le CNAOL travaille également à des mesures (stockage, compensation de perte de chiffre d'affaires...) permettant de ne pas mettre en péril la filière des AOP fromagères sans pour autant peser sur l'ensemble du marché du lait, dont les cours de la poudre et du beurre ont largement baissé.

- **Le besoin d'aides ciblées à la suite des pertes de chiffre d'affaires**

Face aux pertes de chiffre d'affaires que les producteurs vont subir, les filières les plus impactées réfléchissent aux demandes à formuler en matière d'aides directes aux entreprises. Cela concerne particulièrement les filières horticoles, volailles, chevreaux...

En lien avec la demande formulée par le CNIEL pour l'activation de l'article 222 de l'OCM (déjà activé en 2016), les filières étudient la possibilité d'activer d'autres mécanismes européens : la question de l'arbitrage entre les secteurs se posera, puisque certains sont directement inclus dans l'OCM (lait par exemple), d'autres non (horticulture, pomme de terre, volailles), ce qui nécessitera l'activation d'autres mesures.

- **La filière viticole étudie toutes les pistes pour rétablir une situation équilibrée du marché**

La FNSEA, ainsi que les différentes organisations viticoles nationales, échangent régulièrement sur la situation économique des entreprises et analysent toutes les pistes visant à **rétablir une situation équilibrée du marché**. Une demande pourrait être formulée en ce sens auprès du Ministre de l'agriculture.

En parallèle, la filière vin demande plus de souplesse dans la **gestion des aides FranceAgriMer** et le paiement des dossiers au plus vite, la défense de la trésorerie des entreprises étant un facteur essentiel pour résister à la crise.

- **La filière sucre demande à l'UE un encadrement des importations**

Face à la concurrence brésilienne, la filière sucre a demandé au niveau européen la mise en place de mesures exceptionnelles visant à **limiter les importations** afin que la baisse des prix

mondiaux influence le moins possible le marché européen, et que le secteur en sortie de crise soit le moins affecté possible.

- **Prix minimum garantis pour la filière bovine**

La FNB pousse de son côté un **système de prix minimum garantis** basé sur les coûts de production. L'objectif serait de garantir aux éleveurs bovins, pendant toute la période de la crise, un prix leur permettant d'être rémunéré à hauteur de l'indicateur prix de revient d'Interbev, la hausse au consommateur serait proche de 15 cts/kg, que les abatteurs et distributeurs pourraient couvrir par une baisse de leurs marges.

Au niveau européen, une demande a été formulée auprès de la DG Agri concernant la gestion des contingents tarifaires. En ce sens, le Groupe viande bovine du Copa-Cogeca estime que les importations des pièces nobles pourraient devoir être revues.

- **Filière ovine : une boîte à outils à l'étude au niveau européen**

En plus de la demande de stockage privé, le Groupe ovins du Copa-Cogeca étudie la possibilité de mettre en place des mesures exceptionnelles pour couvrir les coûts de l'élevage, la flexibilité avec l'aide de minimis, l'anticipation des paiements, la flexibilité sur le taux de productivité et la densité du bétail, la **promotion de l'agneau UE** au niveau de la grande distribution.

De même que pour la viande bovine, la question des contingents tarifaires est sur la table.